

TTB : Terminologies Techniques du Bâtiment

Objectif

- Acquérir un savoir indispensables à quiconque se destine au métier de diagnostiqueur immobilier sans pour autant avoir d'antécédents dans le secteur du bâtiment ou de la construction.
- Détenir des connaissances en lien avec les techniques du bâtiment conformément à l'alinéa 4 du § 1 - "Prérequis de certification" de l'annexe 3 de l'arrêté du 02 Juillet 2018, modifié par l'arrêté du 25 mars 2019.

| | |
|-----------------|--|
| Effectif | 15 stagiaires maxi |
| Coût | Voir grille tarifs |
| Durée | 4 jours |
| Public | Toute personne désirant acquérir des connaissances et/ou compétences en terminologies du Bâtiment. |

Pré requis : Aucun en termes de certification (diplôme ou titre équivalent).
Mais il faut savoir parler, lire et écrire correctement la langue française.

Pédagogie

| | |
|-------------------------|---|
| Théorie | Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier. |
| Moyens matériels | Vidéo projection. |
| Moyens humains | Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine. |
| Documentation | Un support de cours papier format "A4" relié, d'excellente qualité tout en couleurs reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire. |

Programme

| | |
|---------------|---|
| Détail | <p>Thèmes enseignés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différentes structures bâtiment, - les principaux systèmes constructifs, - la terminologie technique tous corps d'état (de la fondation au clos et couvert), - la terminologie technique des domaines spécifiques au métier de diagnostiqueurs immobilier certifiés (amiante, termites, gaz, électricité, plomb, DPE...) - la terminologie juridique du bâtiment. - présentation du métier de diagnostiqueur immobilier et introduction aux |
|---------------|---|

normes méthodologiques.

1/ Généralités

- le droit à construire
- Les acteurs de l'immobilier
- Cadastre et parcelle
- Matériaux et déchets
- le diagnostic immobilier
- la mission de diagnostic

2/ Gros oeuvre

- Terrassement, assainissement, voirie et réseaux divers
- Maçonnerie : principes ; structure, plancher...
- Charpente
- Couverture zinguerie

3/ Second oeuvre

- Menuiserie int + ext, Cloison, isolation - Plafond, Sols
- Sanitaire, Plomberie, Electricité, ventilation...

4/ Les diagnostics immobilier

- La mission
- Le dossier de diagnostics Techniques

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant date de présence au stage et avis concernant réussite avec succès ou non de la validation des acquis formation.

La présente attestation (avec réussite) fournit la preuve de "la détention de connaissance équivalente en lien avec les techniques du bâtiment" conformément à l'alinéa 4 du § 1 - "Prérequis de certification" de l'annexe 3 de l'arrêté du 02 Juillet 2018, modifié par l'arrêté du 25 mars 2019.